

Mardi 13 mai 2008

Temps forts du 28/04/2008 au 09/05/2008 No. 36

[28 avril](#)

Un 27^{ème} et un 28^{ème} accusés en procès : Jovica Stanišić et Franko Simatović

Avec l'ouverture du procès de Jovica Stanišić et Franko Simatović, le Tribunal atteint un niveau d'activité judiciaire sans précédent, avec pas moins de 28 accusés, regroupés dans huit affaires, se trouvant à différents stades de leur procès.

Dans l'affaire le *Procureur c. Ljube Boškosi et Johan Tarčulovski*, les réquisitoires et plaidoiries ont été entendus du 6 au 8 mai, et la Chambre de 1^{ère} instance a mis son jugement en délibéré.

Deux procès concernant sept accusés (Delić et les six accusés de l'affaire *Milutinović et al.* : Milan Milutinović, Dragoljub Ojdanić, Nikola Šainović, Vladimir Lazarević, Sreten Lukić et Nebojša Pavković) s'achèveront respectivement début juin et fin juillet.

La phase de la Défense a commencé le 5 mai dans le procès *Prlić et al.* (six accusés: Jadranko Prlić, Bruno Stojić, Slobodan Praljak, Milivoj Petković, Valentin Ćorić et Berislav Pušić) et elle débutera le 2 Juin dans le procès *Popović et al.* (sept accusés: Vujadin Popović, Ljubiša Beara, Drago Nikolić, Ljubomir Borovčanin, Radivoje Miletić, Milan Gvero, et Vinko Pandurević).

La phase de l'Accusation se poursuit dans le procès de Vojislav Šešelj (qui a débuté le 7 novembre 2007) et dans le procès d'Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač (qui a commencé le 10 Mars 2008).

Seuls six accusés attendent l'ouverture de leur procès: Vlastimir Đorđević, Milan Lukić, Sredoje Lukić, Momčilo Perišić, Mićo Stanišić et Zdravko Tolimir. Le procès de Momčilo Perišić commencera le 24 juillet (voir l'article ci-dessous).

QUATRE ACCUSÉS SONT TOUJOURS EN FUITE : GORAN HADŽIĆ, RADOVAN KARADŽIĆ, RATKO MLADIĆ ET STOJAN ŽUPLJANIN.

[29 avril](#)

Comparution initiale de Astrit Haraqija et de Bajrush Morina ...

...qui plaident tous deux « non coupable ». Astrit Haraqija, ancien ministre de la culture, de la jeunesse et des sports du Kosovo, et Bajrush Morina, ancien conseiller politique du ministre adjoint de la culture, de la jeunesse et des sports, ont été accusés d'outrage à la Cour le 25 avril, car ils auraient essayé de persuader un témoin protégé de ne pas témoigner contre Ramush Haradinaj.

Le témoin s'est vu accorder des mesures de protection en 2005 et l'Accusation a communiqué le procès-verbal de son audition à la Défense en janvier et février 2007. L'acte d'accusation rapporte que, apprenant l'identité du témoin en juillet 2007, Haraqija aurait demandé à Morina de se rendre dans l'Etat de résidence du témoin afin de le convaincre de ne pas témoigner contre Haradinaj. Le témoin n'a pas cédé à la pression et a finalement témoigné au procès.

[29 avril](#)

Nomination d'un Procureur adjoint par intérim

La nomination de Norman Farrell prend effet immédiatement.

Il "agira à ce titre jusqu'à ce que le nouveau titulaire du poste soit officiellement nommé," selon une annonce interne du Procureur Serge Brammertz.

[2 et 5 mai](#)

Appels interjetés dans l'affaire Haradinaj et al.

Le 2 mai, l'Accusation dépose son acte d'appel, demandant à la Chambre d'appel de renvoyer l'affaire à une Chambre de 1^{ère} instance pour qu'un nouveau procès soit tenu afin d'entendre de nouveaux témoignages concernant la participation [des trois accusés] à une entreprise criminelle commune, ainsi que leur responsabilité individuelle en relation avec un certain nombre de crimes.

L'acte comprend également deux moyens supplémentaires concernant Idriz Balaj.

Le 5 mai, les avocats de Lahi Brahimaj déposent leur acte d'appel contre le jugement de 1^{ère} instance le reconnaissant coupable des deux chefs de torture et de traitements

cruels, et le condamnant à 6 ans d'emprisonnement.

La Défense requiert un acquittement ou, à titre subsidiaire, une réduction de peine.

[5 mai](#)

Des étudiants de Bosnie, Croatie et Serbie dans les coulisses du Tribunal

Le programme d'information Outreach du TPIY accueille quinze étudiants en droit des universités de Belgrade, Sarajevo et Zagreb. La visite s'inscrit dans le cadre d'un voyage de découverte d'une semaine des institutions judiciaires de La Haye, parrainé par la municipalité de La Haye.

Les étudiants ont été sélectionnés à la suite d'un concours de rédaction d'un essai. Lors de leur visite, ils ont assisté à des exposés de fond présentés par un certain nombre de fonctionnaires des différents organes du Tribunal..

[5 mai](#)

Reprise du procès dans l'affaire Prlić et al.

La phase de la Défense s'ouvre. Le procès dans cette affaire a débuté le 26 avril 2006. L'Accusation a achevé la présentation de ses moyens le 24 janvier 2008. après 246 jours d'audiences.

Le 20 février 2008, la Chambre de 1^{ère} instance a rejeté les requêtes d'acquiescement déposées par Valentin Ćorić et Berislav Pušić sur la base de l'article 98bis.

Anciens haut responsables de l'entité croate de Bosnie d'Herceg-Bosna constituée pendant la guerre, Jadranko Prlić, Milivoj Petković, Bruno Stojić, Slobodan Praljak, Berislav Pušić et Valentin Ćorić sont accusés de crimes de guerre qui auraient été commis en 1992 et 1993 contre des musulmans de Bosnie et d'autres non croates de la région du sud-ouest et du centre de la Bosnie-Herzégovine.

[7 mai](#)

Le Procureur à Berlin

Serge Brammertz rencontre le ministre allemand des Affaires étrangères et d'autres hauts représentants de l'administration allemande.

Au cours des dernières semaines, Serge Brammertz s'est rendu à Bruxelles, New York, Washington, Belgrade, Paris et Londres.

[7 mai](#)

Tim McFadden va quitter le TPIY

Le TPIY annonce le départ, à la fin du mois, du Commandant de l'Unité de détention, après plus de 10 années passées au service du Tribunal.

Tim McFadden retournera dans son Irlande natale pour se consacrer à sa famille.

[8 mai](#)

Fin du procès de Boškoski et Tarčulovski

La Chambre de 1^{ère} instance termine l'audition du réquisitoire et des plaidoiries, déclare l'affaire close, et met son jugement en délibéré.

Ancien ministre de l'Intérieur de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), Ljube Boškoski et son chauffeur - garde du corps Johan Tarčulovski ont été jugés pour les crimes de guerre qu'auraient commis des forces placées sous leur contrôle à Ljuboten (nord-ouest de l'ARYM) en août 2001, au cours des combats entre les forces macédoniennes et les albanais.

Le procès de Ljube Boškoski et Johan Tarčulovski a commencé le 16 avril 2007, et a duré 144 jours. L'Accusation, qui a appelé 56 témoins, a achevé sa présentation des moyens à charge le 6 Décembre 2007. La phase de la Défense a commencé le 30 Janvier 2008 et s'est achevée le 18 Mars 2008: Boškoski a appelé 13 témoins et Tarčulovski sept.

[8 mai](#)

Momčilo Perišić en procès à partir du 24 juillet

Dans le procès de Momčilo Perišić, la déclaration liminaire de l'Accusation sera entendue le 24 juillet 2008 et suivie le lendemain par la possible déclaration liminaire de la Défense et/ou la possible déclaration de l'accusé.

Ancien Chef d'état-major de l'Armée yougoslave (VJ) d'août 1993 à novembre 1998, Momčilo Perišić était « l'officier supérieur le plus gradé de la VJ, ayant une autorité et une responsabilité globales sur son fonctionnement ». Il a « planifié, incité à commettre, ordonné, commis, ou de toute autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer ou exécuter » des crimes contre l'humanité (assassinat, actes inhumains, persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses; extermination) et des crimes de guerre (meurtre, attaques contre des civils) à

Sarajevo, Zagreb et Srebrenica.

Mis en détention le 7 mars 2005, Momčilo Perišić s'est vu accorder une mise en liberté provisoire le 11 juin 2005.

9 mai

Vinko Martinović transféré en Italie

...

... pour purger le reste de sa peine de 18 ans de prison pour les crimes qu'il a commis à l'encontre de musulmans de Bosnie dans la région de Mostar en Bosnie-Herzégovine, d'avril 1993 à janvier 1994.

Martinović (également connu sous le nom de Stela), était le commandant d'une sous-unité du Bataillon des condamnés, une unité paramilitaire fondée au sein du Conseil de défense croate (HVO) par son co-accusé dans la même affaire, Mladen Naletilić. Condamné à 20 ans d'emprisonnement, Mladen Naletilić a été transféré en Italie le 24 avril 2008.

Vinko Martinović est la 31^{ème} personne reconnue coupable et condamnée par le Tribunal qui purge actuellement sa peine dans l'un des quinze états ayant signé un Accord d'exécution des peines. Seuls trois individus condamnés définitivement par le Tribunal sont encore en attente de transfert (Haradin Bala, Stanislav Galić, Dragan Jokić) pour exécuter le reste de leur peine.

Un communiqué de presse détaillé a été émis (en anglais) :
<http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1248e.htm>

LE CALENDRIER DES AUDIENCES POUR LA PERIODE DU 13 AU 23 MAI...

... est le suivant:

MARDI 13 MAI

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès
14:15 – 19:00, **Milutinović et al**, procès

MERCREDI 14 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Milutinović et al**, procès
14:15 – 19:00, **Šešelj**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès

JEUDI 15 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Milutinović et al**, procès
14:15 – 18:30, **Šešelj**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Prlić**, procès

VENDREDI 16 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 12:45, **Milutinović et al**, procès
13:45 – 15:30, **Milutinović et al**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès

LUNDI 19 MAI

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Milutinović et al**, procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès

MARDI 20 MAI

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Milutinović et al**, procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès

MERCREDI 21 MAI

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Milutinović et al**, procès
14:15 – 19:00, **Prlić**, procès

JEUDI 22 MAI

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Milutinović et al**, procès
14:15 – 19:00, **Gotovina et al**, procès
Salle d'audience II 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al**, conférence de défense préalable au procès
14:15 – 18:30, **Prlić**, procès

VENDREDI 23 MAI

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Gotovina et al**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Milutinović et al**, procès

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 113 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 113 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 55 condamnées (trois sont en attente de transfert, 31 ont été transférées, 19 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 48 accusés : sept sont en appel, trois ont été récemment jugés mais les délais d'appel ne sont pas échus, 26 sont en procès, et huit en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, quatre accusés sont toujours en fuite.

De plus, 24 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf

Ont contribué à ce numéro : Estelle Jeanmart, Stefanie Martin du Puytison et Lisette Planella-Judas

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.

